Accompagnement de la démarche santé

Docteur Michel BASS

› Co-fondateur de l'association Action Formation Recherche Évaluation en Santé Communautaire (AFRESC)

Un petit groupe de professionnels va traduire les 16 problématiques en objectifs opérationnels.

L'AFRESC est une équipe de santé communautaire (un médecin de santé publique sociologue et des spécialistes en sciences humaines de la santé). Spécialisée dans l'accompagnement et l'évaluation des politiques publiques en santé publique, éducation et développement social avec des méthodologies participatives et coopératives, l'AFRESC a été retenue pour accompagner le Pays Yon et Vie dans sa démarche Santé.

"Il est original qu'un Pays mette la santé à son agenda politique, dans un cadre de réflexion pensé et cohérent : parler des projets et des préoccupations des gens, puis réfléchir et élaborer un projet. Les élus n'ont peut-être pas conscience de la hauteur de la montagne, mais ils veulent la gravir et accompagner la démarche, laquelle doit se penser et se concrétiser localement. Nous allons mobiliser un petit groupe de professionnels pour traduire les 16 problématiques en objectifs opérationnels qui seront présentés à leurs pairs. Nous souhaitons que les acteurs opérationnels s'en emparent et en enrichissent leur approche. Rien ne se fera sans des gens opiniâtres.

Ce à quoi on s'attaque (les pratiques de santé) est trop intéressant pour aboutir à des actions "bateau".

Michel Bass

En l'espèce, la nature des problèmes réside moins dans l'accès à une technique médicale que dans la nécessité de changer la prise en compte des gens dans le dispositif de soins, la façon dont ça se passe entre les différents acteurs. Exemple : infliger un régime sans sel à une personne âgée de plus de 95 ans, c'est une hérésie ! Faisons en sorte que les gens aient plus de prise sur leur santé, que les pouvoirs soient rééquilibrés entre eux et les professionnels, qu'ils puissent se dire "que puis-je faire pour ma santé, ai-je envie d'être en santé ?". Des lois existent : loi sur le droit des malades en 2000, loi Léonetti en 2005...

Avec 1 million de consultations par jour, le recours au médecin en France est excessif. Et historiquement, seuls 15% de la diminution de la mortalité peut être imputée au système de santé et ses améliorations techniques, les 85% relevant principalement de changements dans les modes de vie. Mais quid de l'éducation à la santé en chute libre depuis 10 ou 15 ans ? Plutôt que des injonctions, donnons aux gens de l'appétence à la bonne santé, à ce qu'ils sont en capacité de mettre eux-mêmes en place en termes d'hygiène, de style de vie, d'alimentation... Le regard sur l'humain est central, les pratiques et les moyens doivent se décliner à partir de ça ! Les maisons de santé constituent une réponse intéressante (exercice en groupe pluridisciplinaire, nouvelles modalités de rémunération...), mais incomplète : la finalité doit être d'améliorer les pratiques et de développer des pratiques de promotion de la santé. Il faut expérimenter pour que le législateur suive !"

AFRESC

www.afresc.org

Courriel › equipe@afresc.org